



**Mairie de Macornay**  
1, place Jean-Moulin  
39570 MACORNAY  
Tél. : 03 84 47 00 79  
Fax : 03 84 24 07 35

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2006**

**Présents** : Michel FISCHER, Robert VERY, Henri GUICHARD, Alain MAUBEY, Christine CALANDRAS, Jean DALOZ, Louis LUX, Agnès MICHELIN, Jean-Claude POMMIER, Dolorès SACCO.

**Absents excusés** : Jean-Michel GABET, Joëlle JOUANNIC (qui donnent pouvoir à Michel FISCHER), James VERNIER (qui donne pouvoir à Dolorès SACCO).

**Absents** : Alain DUFOUR.

**Secrétaire de séance** : Henri GUICHARD.

### **FONCTIONNEMENT DU BUREAU DE POSTE**

La direction de la Poste considère que le fonctionnement du Bureau de Macornay ne peut plus perdurer en l'état actuel des choses. La baisse de fréquentation et l'évolution du service public ne laissent guère le choix au conseil municipal qui se voit contraint de choisir la solution la moins mauvaise.

De façon unanime le conseil municipal déplore la décision de la Direction de la Poste malgré les diverses explications tant écrites qu'orales.

Après débats le Conseil municipal opte pour la création d'une Agence Postale Communale (APC), solution qui préserve au mieux les intérêts des administrés (3 abstentions).

Dans un premier temps cette agence fonctionnera dans les locaux actuels avec le mobilier existant. Elle sera ouverte 60 heures par mois soit environ 15 heures par semaine et sera tenue par un ou une employé(e) formé(e) par la Poste. La commune percevra en contre partie une indemnité mensuelle de 812 € pour assurer les charges de personnel et d'entretien des locaux.

Les services de cette agence devraient répondre aux besoins de proximité des administrés. Des informations pratiques seront communiquées dans le « Macornay Infos » de janvier 2007.

### **INDEMNITE ADMINISTRATIVE DE TECHNICITE (IAT)**

L'indemnité administrative de technicité existant déjà pour l'agent des services techniques (employé communal) le Conseil municipal décide de l'instituer pour le personnel administratif. Elle est attribuée en fonction de critères préalablement définis comme la manière de servir de l'agent ou sa présence effective au travail.

../..

../..

### **FORET COMMUNALE**

La forêt communale compte 52 hectares principalement répartis au fond de Vaux-sous-Bornay et sous le plateau de Geruge. Sa gestion est confiée à l'ONF qui établira un document permettant des projections jusqu'en 2024

### **AFFAIRES EN COURS – QUESTIONS DIVERSES**

- Indemnité du Trésorier :
- Le Conseil renouvelle l'indemnité annuelle attribuée au Trésorier Principal.
- Droit de place :
- Le Conseil fixe à 40 € de droit de place pour des ventes occasionnelles de matériel divers.
- Subvention :
- Le Conseil accorde une subvention de 60 € pour un séjour d'étude à Munich d'un élève de Macornay scolarisé à Gray.

### **INFORMATIONS**

#### **Inscriptions sur les listes electorales :**

Pour voter en 2007, les inscriptions sur les listes doivent se faire en Mairie impérativement avant le 31 décembre 2006.

En application de l'article R. 5 du Code électoral, une permanence aura lieu le samedi 30 décembre de 10H00 à 12H00.

Le Maire,

**Michel FISCHER**

Le Secrétaire de Séance,

**Henri GUICHARD.**